



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel

Service de surveillance des communes

Administration centrale
Reçu le 03 MARS 2016
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

Service de surveillance
des communes
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

N/réf. : GZU/IGA/94/16

Madame la Maire
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève

DIFFUSION

Mme Alder
M. Barazzone
Mme Salerno
MM. Pagani
Kanaan
Moret
Burri
Schweri
SCM
Service juridique
Dossiers-Documentation

Genève, le 1er mars 2016

Concerne : Cession gratuite de la copropriété pour moitié de la parcelle N° 1430 de Genève, section Eaux-Vives, sise entre la rue Agasse et l'avenue Théodore-Weber, propriété privée de l'Etat de Genève, au domaine public communal de la Ville de Genève ou constitution d'une servitude d'usage public en surface, en faveur de la Ville de Genève, sur les parcelles N°s 1430 et 1531, futures propriétés des Chemins de fer fédéraux (CFF), dans le cadre de la réalisation de la voie verte d'agglomération
Constitution d'une servitude d'usage public, en faveur de la Ville de Genève, à charge de la parcelle N° 1030 de Genève, section Eaux-Vives, sise entre la route de Chêne et la rue Agasse, propriété privée de l'Etat de Genève et future propriété des CFF, dans le cadre de la réalisation de la voie verte d'agglomération

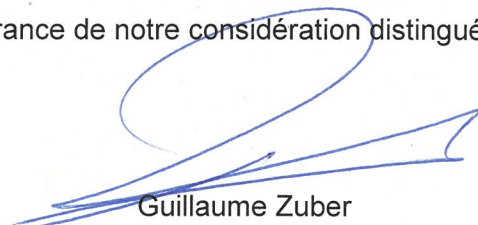
Madame la Maire,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de votre commune du 9 février 2016, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie aux :

- Service de surveillance des communes - secteur finances communales
- Registre foncier

afin d'en obtenir les préavis nécessaires.

Nous vous prions de croire, Madame la Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.


Guillaume Zuber
Directeur

Copie pour information :

- Direction de la planification et des opérations foncières

Date réelle d'affichage : 18 février 2016
Date légale d'affichage : 18 février 2016
Fin délai référendaire le : 29 mars 2016